

Ensemble, Lorry Mardigny avance

LORRY



MARDIGNY

Bulletin

Municipal n°11

Décembre 2019

Le Conseil Municipal vous
souhaite des fêtes de fin d'année
riches de joies.

Que la nouvelle année déborde
de bonheur et que tous vos
vœux deviennent réalité !!!



www.lorry-mardigny.info



Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

- Régie communale de l'eau _____ P2
- Informations diverses _____ P12 à 14
- Fiche pratique et Informations _____ P3
- Le saviez-vous _____ P15
 - Coordonnées / Horaires mairie
 - Etat Civil
- Travaux de réhabilitation des rues _____ P4
- Présentations des 3 projets de
« Bâtiment Communal et associatif _____ P5 à 10
- Saint Nicolas et Maisons fleuries _____ P11

RÉGIE COMMUNALE DE L'EAU

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2018 est consultable sur le site internet de la commune.

Quelques éléments clé :

Tarifs au 1er janvier 2018 :

- Terme fixe semestriel : 10,00 €
- Consommation (par m³) de 0 à 250 m³ : 0,95 €
- Consommation (par m³) supérieur à 250 m³ : 0.70 €
- Lutte contre la pollution (par m³) Agence de l'Eau Rhin Meuse : 0,350 €



Travaux réalisés en 2018 et 2019 :

Mise en œuvre du dossier d'utilité publique du captage de la Source du Château à Mardigny, restant à finaliser.

Réalisation des travaux de mise en conformité de l'ensemble des ouvrages de production et de traitement d'eau potable pour un montant de 75 530 € HT soit 90 636 € TTC. Les annuités de l'emprunt de 74 000 € qui a été contracté, seront compensées pour partie par :

- Une augmentation du prix de l'eau de 0,15 €/m³ (soit un prix au m³ de 1,10 €) au 1/01/2019.
- Une majoration du prix de l'eau vendue à la régie de l'eau de Metz Métropole pour le compte de la commune de Marieulles-Vezon, sous couvert d'une nouvelle convention signée début 2019. Le prix de l'eau passant de 0.28€ à 0.40€.

Les sources de Lorry et Mardigny sont maintenant désinfectées par un système de chloration automatique depuis fin 2018.

Facturation du service de l'eau 2ème trimestre 2019

Du 23 décembre 2019 au 4 janvier 2020, des conseillers municipaux effectueront le relevé de votre compteur d'eau. Merci de bien vous assurer que votre compteur sera facilement accessible.



LA FICHE PRATIQUE

Coordonnées

Mairie de Lorry-Mardigny

28, rue de Metz

57420 LORRY-MARDIGNY

Tél : 03 87 69 90 08

e-mail : mairie.lorry-mardigny@wanadoo.fr



Horaires



Mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.

En dehors de ces horaires, il n'y a pas de réception du public au secrétariat de la mairie, sauf sur rendez-vous.

Permanence des élus :

Samedi de 11h00 à 12h00 (de préférence sur rendez-vous).

ETAT CIVIL

Ils sont venus au monde...

- Basile CHRISTOPHE, le 17 janvier 2019
- Julia SOUTO, le 27 avril 2019
- Shelby VICTORION, le 11 mai 2019
- Noah GARNIER, le 14 septembre 2019
- Solan SCHAFF-RICHARD, le 24 septembre 2019
- Charlotte COSTER, le 24 octobre 2019



Ils nous ont quittés...

- Henriette CLAUSSE, le 12 janvier 2019
- Solange FOUGERE, le 20 janvier 2019
- Chantal LEUCART, le 01 mai 2019
- Yvonne NICLOUT, le 12 octobre 2019

INFORMATIONS

La vitesse dans notre village : Coussins berlinois, le mal nécessaire

Ayant la responsabilité de la sécurité routière dans notre village, la municipalité a fait des choix courageux afin d'inviter les conducteurs à diminuer la vitesse de leurs véhicules et de rendre les trottoirs aux piétons.

Réduction de la vitesse à 30km/h, rétrécissements de chaussée, matérialisation de places de stationnement et de chicanes, ont été progressivement mis en œuvre.

Des dispositifs et des dépenses pas franchement nécessaires, si l'ensemble des conducteurs respectait les règles élémentaires du code de la route, à savoir une vitesse raisonnable et adaptée à l'environnement urbain.

Laisser le temps au temps, et les mesures prises finiront par être acceptées et comprises. Vous le constatez tous les jours dans vos déplacements, qu'il n'y a pas qu'à Lorry-Mardigny que cette prise de conscience est engagée.

Mais encore une fois, l'absence de sérieux ou le sens de la provocation d'une minorité a contraint la commune à continuer à agir et à faire de nouveaux investissements. Pour les riverains, ces aménagements sont difficiles à accepter.

Beaucoup moins coûteux que les plateaux surélevés, c'est vers les coussins berlinois que le choix s'est arrêté. Plus faciles de mise en œuvre car leur pose est possible par les services de la commune. Parfois c'est sous les quolibets, que les premiers ont été posés : rue Notre Dame, pour protéger le carrefour de la rue du Ruisseau et casser l'accélération au droit de l'église de Lorry, ainsi que rue des Crêtes pour les mêmes raisons. La pose de deux paires de coussins berlinois supplémentaires est prévue prochainement sur les deux entrées de villages où la vitesse excessive reste toujours problématique et là, ce sont des arrêts de bus scolaires qui sont à protéger.

Pour le stationnement des véhicules, il est également rappelé qu'il faut respecter les emplacements prévus afin permettre la libre circulation sur les trottoirs des mamans avec poussettes.



Travaux de réhabilitation des rues, le casse-tête du « Chemin des Jardiniers »

Financés pour partie par le Conseil Départemental, avec l'assistance de Moselle Assistance Technique, l'entreprise Jean Lefèvre s'est vu confier la réalisation des travaux de réhabilitation de la Rue aux chevaux et du Chemin des Jardiniers. Démarrés seulement début novembre, ils devaient durer moins d'un mois.

Pour la Rue aux Chevaux, il n'était plus raisonnable d'attendre une quelconque coordination de travaux avec le lotisseur, tant la voirie s'était dégradée. Lors de la première réunion de chantier où le président du syndicat d'assainissement était invité, la décision a été prise de maintenir le réseau neuf créé par le SMASA dans cette rue, en réseau purement séparatif. Par conséquent, les avaloirs prévus seront finalement branchés sur un collecteur pluvial neuf qui remplacera les autres tuyaux et drains existants devenus obsolètes. Son coût est estimé à environ 41 000 € TTC.

Pour le Chemin des jardiniers qui paraissait la simple à traiter : c'est un problème de structure qui est apparu dès les premiers coups de pelle. Pourtant des réseaux y avaient été enterrés au fil des permis de construire : électrique, pluvial, assainissement, eau ; aucun signe de faiblesse au niveau du revêtement qui avait été posé au lendemain des travaux d'assainissement. Compte tenu des délais de réalisation de ces travaux supplémentaires et pour ne pas prendre le risque de laisser les nouveaux aménagements à la merci des intempéries, la décision a été prise de continuer ces travaux, mais de les surseoir durant l'hiver. Cela aura un coût de 43 000 € TTC.

Pour ces deux rues, les enrobés ne pourront être posés qu'en 2020.

Malgré tout, ces deux mauvaises surprises restent globalement dans l'enveloppe des montants subventionnés autorisés par le Département. Le coût final des travaux pour ces deux rues sera 234 000 € TTC avec un effort consenti par le budget de la commune à hauteur d'environ 141 000 €



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif »

Contexte de l'opération :

Appelé « complexe citoyen » par les uns, « projet pharaonique » par les autres, nous vous proposons de regarder les premiers éléments tangibles permettant d'amener une véritable réflexion sur l'avenir d'un projet dont il reste à trouver le nom.

Fruit d'années de réflexion, la municipalité s'est clairement orientée sur la réalisation d'un équipement public polyvalent et unique en remplacement des actuels bâtiments ou locaux.

Ce choix est guidé par le souhait d'avoir un équipement mutualisé à la capacité d'accueil suffisante, adapté à ses utilisations, fonctionnel, conforme aux règles d'accueil du public, accessible à tous, très peu consommateur en énergie et ne générant pas de nuisances sonores au voisinage.

Notre finalité : créer un véritable lieu de convivialité, de rencontres, de manifestations et de loisirs ainsi qu'un espace dédié de services publics.

Début 2019, avec le soutien d'une assistance à maitre d'œuvre (MATEC), un appel à candidats est lancé, où seulement trois groupements d'architectes et bureaux d'études ont été retenus et qui seront rémunérés pour leurs prestations.

Sur la base d'un même programme et d'un même schéma fonctionnel, ces trois candidats ont chacun fait une proposition de projet qui a été présentée aux membres du conseil municipal, puis dernièrement aux représentants des deux associations de notre village.

Le projet en chiffres :

Enveloppe financière : Environ 1,5 M € HT (Honoraires - Travaux - Aléas)

Surface bâtie : 1450 m²

Durée de la réalisation : 9 mois d'études - 24 mois de travaux



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif »

Projet 1

Groupement : FRANCOIS-HENRION-MALGRAS

Belle architecture extérieure - Bâtiment compact - Organisation rationnelle - Bonne fonctionnalité.

Structure en béton avec une isolation intérieure.

Parement extérieur lasure, bardage en bois (mélèze).

Toiture plate végétalisée et bac acier - Châssis de toit.

Chauffage par pompe à chaleur et air pulsé.

Revêtements de sol grés cérame - Sol souple linoleum - Résine polyuréthane.

Le projet dispose d'une aire de livraison cuisine cachée de la vue d'un local extérieur traversant vers la terrasse.

Projet 2

Groupement : Atelier A4

Structure : Caisson bois avec isolation paille.

Parement extérieur : Bardage chêne - Enduit type minéral.

Toiture : Mono pente en zinc - Toiture plate végétalisée.

Revêtement Sol : Dalles plombantes caoutchouc - Peinture haute durabilité - Gré cérame ou émaillé.

Production chaleur avec une chaudière à granulés - Chauffage par plancher chauffant réactif à chaleur douce.

Brassage d'air - Free cooling d'été (locution anglophone signifiant « *rafraîchissement gratuit* »).

Beau dégagement intérieur avec un espace bar, les fonctions sont bien séparées.

Très bonne disposition des locaux Mairie - Sanitaires bien indépendants de la salle.

Orientation terrasse de la salle vers la route départementale.

Projet 3

Groupement : Atelier Création Architecture

Très belle conception architecturale avec aménagement extérieur - Une disposition des locaux très fonctionnelle.

Structure en voile béton banchés avec une isolation extérieure.

Habillage extérieur par enduit, pierres de parement et bardage bois.

Toiture : Charpente lamellé avec bac acier - Toiture végétalisée - Couverture zinc.

Revêtement Sol : Grès cérame - Peinture époxy.

Production de chaleur par chaudière gaz à condensation - Radiateur basse température.

Le projet dispose d'un grand parvis et d'un beau patio central qui est le cœur du projet.

Il y a beaucoup de linéaire de façades.

Utilisation de beaucoup de matériaux qualitatifs en extérieur comme en intérieur.



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif » - Projet 1

Projet 1



Vue du projet depuis l'entrée du site



Plan masse 1/500



Axonométrie de l'ensemble du projet



Organisation fonctionnelle
Confort climatique
Confort visuel et acoustique
Schémas conceptuels



Façade d'entrée Sud 1/200



Façade Est de la salle polyvalente 1/200



Façade Ouest sur parking 1/200



Façade logistique Nord 1/200



Ambiance intérieure de la salle polyvalente



Coupe A sur la salle polyvalente 1/200



Coupe B sur le hall d'accueil 1/200



Plan d'ensemble du Rez-de-chaussée 1/200

IBea
GROUPE FINGAT

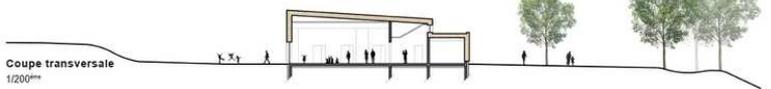
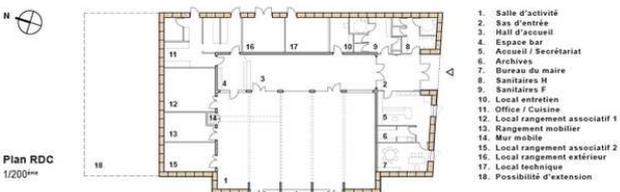
**FRANCOIS
HENRION
MALGRAS
ARCHITECTES**

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE - SALLE ASSOCIATIVE A LORRY - MARDIGNY



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif » - Projet 2

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET SALLE ASSOCIATIVE À LORRY-MARDIGNY



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif » - Projet 3

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC

MAIRIE & SALLE ASSOCIATIVE A LORRY MARDIGNY



Projet 3



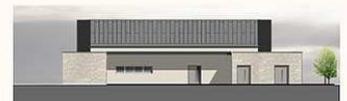
Plan de Masse Echelle 1.500ème



Façade Ouest

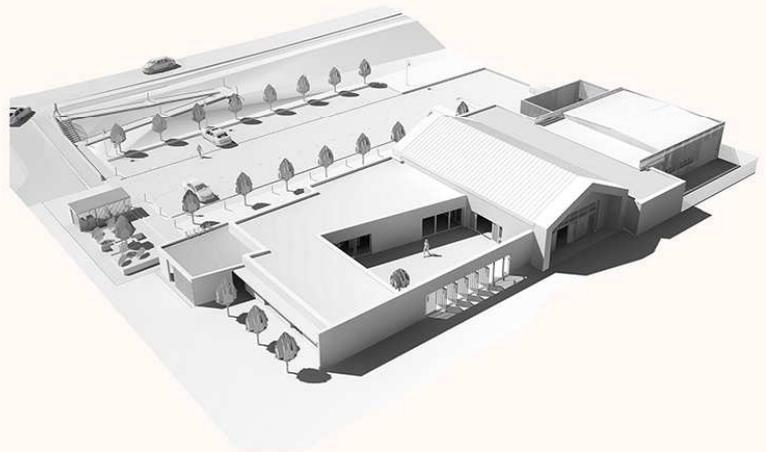


Façade Sud



Façade Nord

Echelle 1.500ème



Plan de Rez de Chaussée Echelle 1.200ème



Vue de la grande salle vers le patio



Vue de l'entrée vers le patio & l'espace bar



Façade Est



Coupe

Echelle 1.500ème

Le 5 septembre 2019

Maîtrise d'Oeuvre



Présentation des 3 projets de « Bâtiment Communal et Associatif »

Pour conclure

Ces 3 projets s'inscrivent dans une logique de développement durable, de notion de coût global réduit, de choix techniques de systèmes économes en énergie, confort thermique et acoustique.

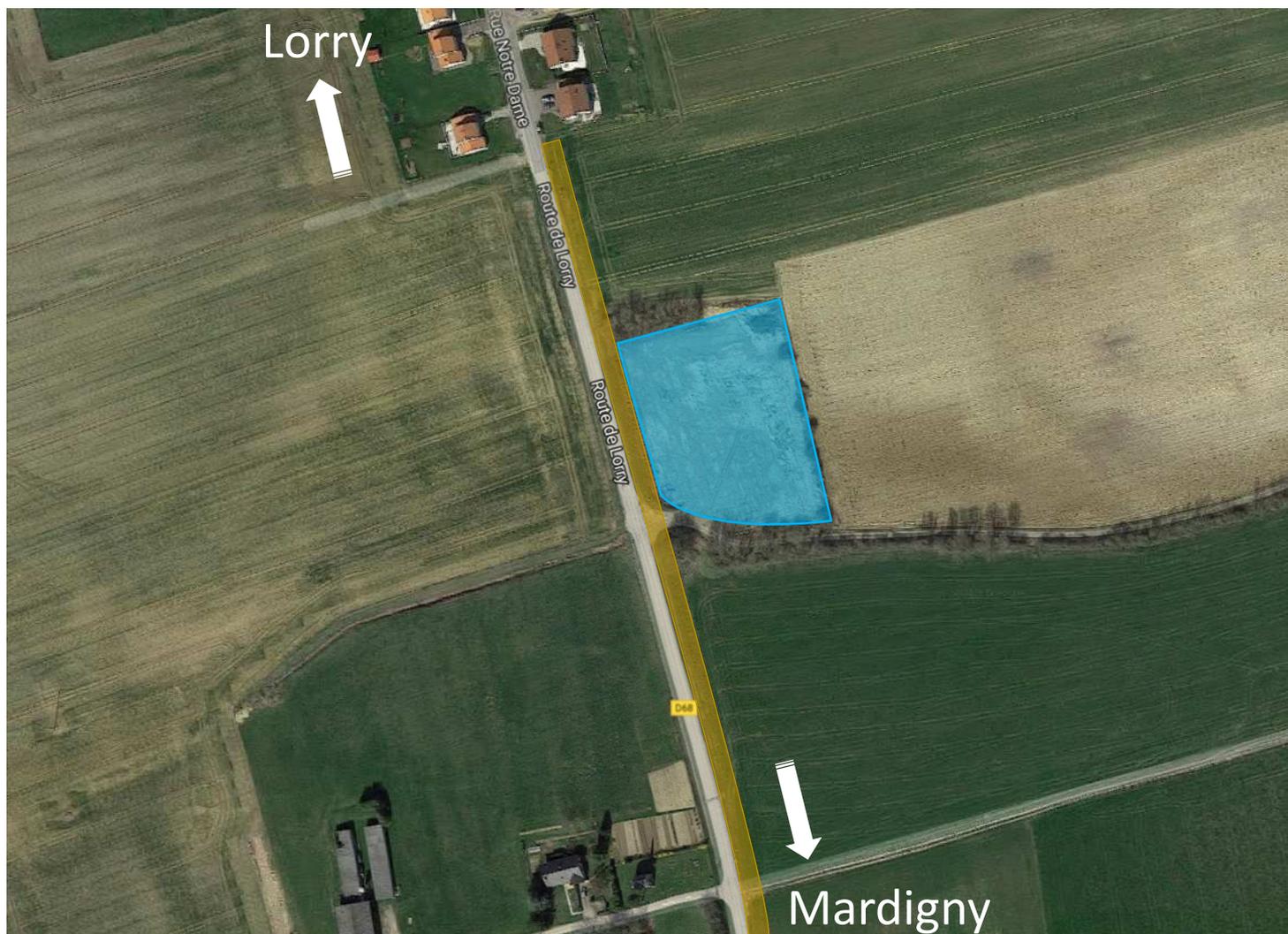
La conception, le choix du projet, le choix des matériaux et des équipements techniques seront pour ce bâtiment des objectifs prioritaires afin de garantir des coûts et des frais de fonctionnement réduits, un confort d'utilisation optimum et une réelle qualité d'usage de cet équipement public.

Indépendamment de l'image de la commune que l'on souhaite affichée, cet équipement polyvalent a vocation à devenir un lieu de services, de rencontres, d'activités, et d'animations de notre village, nécessaire pour garantir le maintien d'un tissu associatif non partisan.

Pour aller dans le sens de la démarche engagée, et pour devenir un véritable trait d'union entre les deux villages, le bâtiment devra être accessible par la réalisation d'une voie douce à la fois piétonne et cyclable entre Lorry et Mardigny, chiffrée à ce jour à 450 000 € TTC.

Les planches réalisées dans le cadre du concours d'architectes sont exposées en mairie. Plusieurs présentations à destination de la population seront prochainement programmées afin d'expliquer plus précisément le contexte du projet. Ces dates vous seront communiquées très prochainement.

Vue aérienne du site



SAINT NICOLAS

Samedi 30 novembre, la commune de Lorry-Mardigny ouvrait grand sa salle des fêtes pour accueillir Saint Nicolas, patron des écoliers et des enfants.

En attendant sa venue, l'association Compagnie Kéâtous a présenté son nouveau spectacle de marionnettes de qualité «Fastfood et Pirouette» qui fit le bonheur des petits, mais également des plus grands. Puis Saint Nicolas revêtu de son plus bel habit, coiffé de sa mitre et s'appuyant sur sa belle crosse, est venu avec son acolyte le père Fouettard.

C'est avec générosité que le Saint patron de la Lorraine a remis friandises et chocolats, offerts par la municipalité, aux nombreux enfants présents. Le père Fouettard de son côté, avec son fagot de baguettes, n'a pas eu à réprimander beaucoup de petits garnements car à Lorry-Mardigny, les enfants sont toujours bien sages... ou presque, qu'on se le dise !

Merci à la compagnie KEATOUS qui nous a offert ce beau spectacle pour enfants, petits et grands.



Maisons fleuries 2019, de belles réalisations malgré la canicule

Comme chaque année, la municipalité a tenu à remercier pour le fleurissement de leurs maisons et façades, différents habitants de la commune, sélectionnés par un jury qui a sillonné les rues du village.

12 lauréats ont été récompensés pour leurs efforts à embellir notre village, malgré une saison de végétation difficile nécessitant soins et arrosages constants.

Un diplôme a été remis à titre d'encouragement à :

Mme et M. COUSIN Nadine et Daniel
Mme et M. FLORENTIN Jocelyne et Gilles
Mme et M. GENOCCHIO Martine et Daniel
Mme BRUSA Angèle
M.MARTINEZ Yves
Mme et M. DEROUSSIN Valérie et François
Mme et M. OUDARD Jacqueline et Jean Jacques
Mme et M. DAMIEN Florence et Benoit
Mme et M. CHRISTOPHE Caroline et Julien
Mme REINERT Jeannine

La plaque « maison fleurie 2019 a été remise à :

Mme et M. BOROWSKI Brigitte et Pierre
Mme et M. JAMOIS Claudette et Laurent
Mme et M. JACOB Marie et André
Mme et M. SELTZER Séverine et Gérard



Non distingués mais chaque année toujours remarquables pour la qualité de leur fleurissement, méritent d'être cités :

Mme JOLI Paulette
Mme et M. NICLOUT Michèle et Roger
Mme et M. SCHALLER Eliane et Serge
Mme et M. GALL Martine et Pascal
Mme et M. HARDY Marie Jo et Philippe
Mme et M. SAMSON Françoise et Jean Paul
Le trio de sœurs LOCATELLI Bernadette, DAMIEN Anne-Marie et RAPT Marie-France, tout comme le duo de sœurs MACCHI Marie-Thérèse et Chantal

Le jury tient également à remercier pour la décoration communale le travail de Jean-François, notre employé communal ainsi que toutes les petites mains discrètes qui au cours de l'année s'attachent à désherber et entretenir les parterres communaux.



Distinctions, la commune à l'honneur

Par arrêté du 14 juillet 2019, deux Loreymardéniens ont été promus et nommés dans l'ordre du mérite agricole. Il s'agit de Mme Monique HENOT au grade d'officier et de Philippe HARDY au grade de chevalier.

Sangliers

Pour répondre aux dégâts importants occasionnés cette année par les sangliers sur les cultures agricoles et viticoles, mais aussi dans les jardins, des battues de chasse sont organisées, sous la responsabilité du locataire de la chasse communale de Lorry-Mardigny. Ces animaux sont parfois remisés dans les friches très proches des habitations, d'où la nécessité de les chasser avec des chiens. Tout tir en direction des habitations, des biens et des personnes est bien évidemment interdit et sévèrement sanctionné.

Afin de permettre au locataire de chasse d'organiser ces battues autour des deux villages en toute sécurité, il est demandé aux promeneurs, en particulier ceux allant sur le site de la carrière de Lorry et aux autres ayants-droits, de ne pas franchir les panneaux qui seront mis sur les routes et chemins pour signaler la présence de chasseurs en action de chasse.



Amis des animaux

La municipalité vient de signer une convention avec l'Association la Bergerie et Compagnie d'Ancy-Dornot pour la prise en charge de la stérilisation des chats errants. La prolifération des félins occasionne des désagréments, des agacements inutiles entre voisins.

Le coût annuel pour la commune sera de 0.30 cts/habitant.

En cas de besoin, des pièges permettant de capturer les animaux vivants seront prêtés par l'association. Après capture, cette dernière s'occupera de la stérilisation de ces animaux qui seront ensuite relâchés sur leur lieu de capture. Se renseigner en mairie.

La fibre optique

Le Département de la Moselle et la Communauté de Communes Mad et Moselle ont confié à MOSELLE FIBRE le déploiement du réseau très haut débit sur l'ensemble des communes mosellanes de la communauté de communes.

Le mise en fonction de ce service très attendu est prévu pour Lorry-Mardigny au cours du dernier trimestre de 2020. Chaque foyer aura la possibilité de s'y abonner et pourra conserver son fournisseur (Orange, Free, Bouygues télécom...)

Une réunion d'information à l'attention des habitants s'est tenue à JOUY AUX ARCHES le 14 novembre. Les premières demandes de pré-raccordement ont été déposées.

Possibilité d'informations complémentaires à la CC Mad et Moselle, à Moselle-Fibre ou à Moselle-Numérique.

Notre Doyenne nous a quitté

Yvonne NICLOUT, pour beaucoup d'entre nous « la boulangère », est décédée début octobre à l'âge de 92 ans. Durant de longues années avec son mari Jean, elle a fait le pain, a assuré sa vente à Lorry ainsi que sa livraison à Mardigny et à Arry par tous les temps.

Combien d'enfants, avant d'aller à l'école, sont passés chez elle pour acheter quelques bonbons.

Elle manque aujourd'hui à sa famille et à ses amis.

Notre Doyen - Où est passé Fernand ?

Marcheur infatigable, sous le soleil, évitant la pluie et le vent, il trouvait toujours le temps de faire sa petite sortie journalière. Il ne manquait pas d'échanger quelques nouvelles avec les anciens et nouveaux arrivants au village.

Suite à un léger accident de santé, après une courte hospitalisation, il a quitté Mardigny depuis mi-novembre pour se retirer à la maison de retraite de Pont à Mousson. Aux dernières nouvelles, il se porte bien. Ne cherchez pas Fernand à l'état civil... son prénom est Alcide. En mai 2020, il aura 100 ans !!!

Repas des anciens - dimanche 19 mai 2019

Environ 50 personnes accompagnées par le Maire et quelques élus se sont retrouvées à l'invitation de la municipalité à la salle des fêtes de FEY.

Dans le cadre agréable de cette nouvelle salle, tous ont appréciés le repas préparé par le traiteur local Pascal GALL.

Musique douce, quelques pas de danse, des échanges de souvenirs.

Une belle journée pour tous.

Ensemble éducatif « Terre en Vigne » :

Quelques informations, les effectifs sont restés stables pour la rentrée 2018/2019, soit 276 enfants inscrits (pour 280 en 2017/2018) répartis en 11 classes

La fréquentation de la cantine et du périscolaire est de 170/180 repas par jour. Les repas sont fournis par le Relais Vernois, leur distribution est effectuée par l'association des « Enfants des Côtes ».

Trois bus, pris en charge par le Département, assurent le transport des enfants matin et soir avec :

- Une ligne FEY-VEZON
- Une ligne ARRY-MARIEULLES
- Une ligne LORRY-MARDIGNY

Urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal

Dans le cadre de la prise de compétence « PLU et aménagement de l'espace », la Communauté de Communes est en train d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle des 48 communes du territoire.

Ce document de planification sera élaboré sur plusieurs années. Dans l'attente de son approbation, les PLU et Cartes Communales existants sur le territoire restent en vigueur.

Pour toutes remarques et informations à formuler dans le cadre du PLUi, des registres de concertations sont disponibles au siège de la CCM&M à Thiaucourt et dans chacune des communes.

NB : Les autorisations d'urbanisme restent une compétence communale (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme...).

Plus de renseignements : 03 83 81 91 69 / lesire@cc-madetmoselle.fr

Bourses au permis de conduire

Tout jeune résidant sur le territoire, accompagné par une Mission Locale et ayant des difficultés à financer son permis, pourra se voir octroyer une bourse de 400 ou 900 € (sous conditions).

Renseignements : 03 83 81 91 69 - Laure STEYER - steyer@cc-madetmoselle.fr



Passeport - Carte d'identité

Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, les titres d'identité peuvent désormais être réalisés dans les locaux de la Communauté de Communes à Thiaucourt, quel que soit le lieu de résidence du demandeur, et quel que soit le motif : 1er titre, renouvellement en cas de perte/vol...).

La Communauté de Communes propose également un accompagnement des demandeurs dans la réalisation des démarches en ligne, si nécessaire, met à disposition un point d'accès numérique, scanner, imprimante et photocopieuse (sous conditions).

Parking gratuit à proximité.

Sur rendez-vous uniquement : 03 83 81 91 69 - dre@cc-madetmoselle.fr

Lundi et mercredi de : 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de : 9h à 12h

Jeudi de : 12h30 à 18h30 (non stop)

Vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 16h

NOUVEAU : Samedi : de 9h à 12h

Gestion des ordures ménagères

NOUVEAU TRI DES DECHETS pour l'ensemble du territoire CCM.

A compter du 1er janvier 2020, les consignes de tri seront étendues à l'ensemble des plastiques : pots et barquettes, films et emballages souples. Voici quelques exemples des nouveaux déchets à mettre dans les sacs jaunes :

Bon à savoir : Pour garantir le recyclage de vos emballages, ne les imbriquez pas les uns dans les autres.

A compter du 1er janvier 2020, le verre sera exclusivement collecté en apport volontaire. Des bornes à verre sont installées dans chaque village.

Rappel : A partir du 1er janvier 2020, la redevance incitative est mise en place sur l'ensemble du territoire. Seuls les bacs ordures ménagères fournis par la CCM&M et équipés d'une puce seront collectés.

Pour tout savoir sur le service ordures ménagères (jours de ramassage...), le tri, la redevance, ou pour simuler votre facture, rendez-vous sur www.cc-madetmoselle.fr (rubrique En 1 clic - Déchets ménagers ou onglet Développement Durable).

La Communauté de Communes accompagne les habitants dans la réduction de leurs déchets (prévention, compostage...).

Contactez le service Prévention et gestion des déchets : 03 83 81 91 69 - contactdechets@cc-madetmoselle.fr

Accès aux déchèteries :

Pour les communes d'Ancy-Dornot, Arry, Corny-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-arches, Lorry-Mardigny, Novéant-sur-Moselle et Rezonville-Vionville

Horaires d'ouverture des déchèteries de Augny - Ars-sur-Moselle - Metz-Borny - Metz-Magny - Metz-Nord - Montigny-lès-Metz - Vernéville*

Lundi de : 14h à 18h30

Mardi de : 9h30 à 18h30

Mercredi de : 9h30 à 18h30

Jeudi* de : 14h à 18h30

Vendredi* : de 9h30 à 18h30

Samedi de : 9h30 à 18h30

Dimanche* : de 9h30 à 12h30

*Vernéville fermé le mardi, le jeudi, le vendredi matin et le dimanche



Le saviez-vous ?!

Notre calendrier actuel, dit grégorien, fixe le jour de l'an au 1er janvier. Cela n'a pas toujours été le cas. Sous les rois mérovingiens, le premier jour de l'an était fixé au 1er mars, sous les Carolingiens à Noël, sous les Capétiens le 25 mars. Il fut transféré ensuite au 11ème siècle au samedi saint. C'est au 15ème siècle, le 9 août 1564 que Charles IX, par l'Edit de Roussillon, fixe le 1er janvier comme premier jour du mois de l'année : « Voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instruments, contrats, dicts tant patentes que missives, et toute escriture privée, l'année commence dorénavant et soit comptée du premier jour du mois de janvier. »



Au lendemain de la Révolution Française, en 1792, la Convention proclame la République. Symbolisant une rupture avec l'ordre ancien, le calendrier révolutionnaire fixe le premier jour de l'an au 1er vendémiaire, anciennement le 22 septembre. En 1805, la France reprit le calendrier grégorien, et le 1er janvier 1806 (*11 nivôse an XIV*) marque ainsi l'abandon du calendrier révolutionnaire pour le calendrier grégorien.

Pour les musulmans, en abordant l'année 1442 de l'Hégire, il se fêtera le 20 août 2020.

Pour les orthodoxes, c'est le calendrier julien qui fait référence. L'ancien nouvel an, ainsi appelé, sera célébré le 14 janvier 2020

Le nouvel an chinois aura lieu cette année le 25 janvier pour durer 15 jours, 2020 sera pour eux l'année du rat

Le nouvel an juif commencera quant à lui le 18 septembre 2020 au coucher du soleil pour s'achever le 20 septembre à la tombée de la nuit.

Au revoir 2019, bonjour 2020...

Générosité : Opération brioches de l'Amitié

903€ c'est la somme récoltée lors de l'opération Brioches de l'Amitié. 170 brioches vendues par les bénévoles de la commune.

- Directeur de la publication : Philippe HARDY
- Rédacteur : Philippe HARDY
- Ont participé : Guy RAPT, Jean-François GILLES, François COURRIER, Denis ROBIN, Jacques MACCHI
- Mise en page informatique : Ludovic MAUL

Imprimé par nos soins



Meilleurs Vœux

